

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine rendue à bord du yacht *Princesse-Alice*, le 19 juin 1898, sont autorisés la réduction à 75,000 francs au maximum et le changement d'affectation de l'emprunt par voie d'émission d'obligations de 500 francs, votés par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société des Glacières de Monaco, le 2 juin 1898.

M. Alexandre de Batourine, Consul de Russie dans la Principauté de Monaco, a été promu au rang de Consul Général.

Par Décision Souveraine du 22 juin 1898, il a été autorisé à exercer ces fonctions, et toutes les autorités administratives et judiciaires sont invitées à le reconnaître en ladite qualité.

Par Ordonnance du 23 de ce mois, MM. Ernest Janty et Henri Cabirau ont été nommés membres du Comité d'organisation de la Principauté à l'Exposition Universelle de 1900.

S. Exc. M. le Commandeur Dugué de Mac Carthy, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime, a eu l'honneur d'être reçu le 20 de ce mois, en audience spéciale, par S. M. la Reine d'Italie.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Bulletin hebdomadaire

C'est d'art et non de politique que nous parlerons aujourd'hui ; et ce faisant, il nous sera agréable de constater deux événements non dénués de signification ; c'est d'une part le succès de la *Bohème*, de Puccini, à l'Opéra-Comique, et d'autre part le triomphe de Novelli et sa troupe. Par ce double et sympathique accueil, le public français a fait preuve d'un esprit d'impartialité qu'on lui dénie souvent à tort, mais qu'il faut bien reconnaître en présence des faits. Ces belles manifestations d'art montrent en outre qu'en dépit de tout, la France garde toujours sa sympathie à sa sœur latine ; on a lu dans les journaux la lettre de Novelli et le souvenir ému que ce grand artiste emporte de son séjour à Paris.

C'est que, malgré tout, Paris demeure le lieu de consécration de tout ce qui porte un nom dans l'art, et qu'il est la cité qui juge, pour ainsi dire, en dernier appel. S'il en était autrement, pourquoi les artistes y attacheraient-ils un si grand prix ? Je suis persuadé que M. Puccini est plus sûr aujourd'hui de son talent qu'il ne l'était il y a un mois et qu'il n'oubliera pas la soirée de la *Bohème* à l'Opéra-Comique. Je me souviens d'avoir assisté à la première d'*Otello* à l'Opéra ; ce fut un spectacle émouvant lorsqu'on vit Verdi décoré du Grand Cordon, par le Président de la République, dans sa loge. Verdi lui-même était très ému, et pourtant il était habitué à de tels triomphes. Pour en revenir à la *Bohème*, on dit qu'un journaliste se serait écrié, dans les couloirs, le

soir de la première : « C'est la protestation de tout un peuple contre l'ennui ». Le mot est sévère pour Ibsen et Wagner, la musique allemande et le drame norvégien. Le malheur est qu'il est inexact et c'est bien là la preuve de cette impartialité, de ce goût et de cette souplesse de compréhension du public parisien qui, à 24 heures d'intervalle, applaudira un Italien, un Germain, un Scandinave, à la condition qu'il prouve un véritable génie.

Alfred MORTIER.

## Echos et Nouvelles

### DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince est entré dans le canal de Kiel, à bord de Son yacht *Princesse-Alice*.

Le Comité de la Société des Régates s'est réuni jeudi soir pour procéder à la constitution de son Bureau.

Ont été élus :

M. François Médecin, président.

MM. le Commandant Alban Gastaldi et Albert de Millo, vice-présidents.

M. Michel Gastaud, trésorier.

M. Louis Neri, secrétaire.

C'est le 30 courant, à 11 heures du soir, que nos Sociétés, la musique de la Société des Régates et la Chorale l'*Avenir* partiront par train spécial, se rendant au concours de Turin.

Jeudi dernier, le nommé Freja-Grandi (André-Charles), âgé de 44 ans, cocher chez M. Henri Crovetto, a été trouvé sur les rochers situés au pied du parapet au boulevard des Bas-Moulins. L'enquête faite sur les lieux par M. Codur, commissaire de Police à Monte Carlo, a établi que le malheureux s'était, la veille au soir, son service terminé, couché sur le parapet, où il s'est endormi. C'est pendant son sommeil qu'il est tombé.

M. le docteur Colignon a constaté une fracture de la base du crâne. Le blessé, transporté à l'hôpital, est mort dans la soirée, sans avoir repris connaissance.

La fête traditionnelle de la Saint-Jean a été dignement célébrée dans la Principauté. Des fleurs à profusion, des souhaits de bonne fête et de joyeuses agapes familiales ont contribué à l'éclat de la soirée. Plusieurs de nos sociétés ont fait à cette occasion une courte sortie. La Société Chorale l'*Avenir* a donné une aubade à son sympathique président, M. Gindre, tandis que la Société de gymnastique l'*Etoile* allait également offrir à son vice-président, une magnifique gerbe de fleurs.

Le *Velo-Sport* de Nice a décidé que le championnat des Vétérans des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco sera couru le 10 juillet, au lieu du 3 juillet précédemment fixé.

Dans ses audiences des 21, 23 et 24 juin, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Graziano Laurent-Pacifique, né à Mongrando (Italie), le 8 janvier 1865, peintre, sans domicile fixe, 6 jours de prison pour mendicité.

Giraud Antoine dit Gallo, se disant né à la Turbie (Alpes-Maritimes) en 1840, garçon d'écurie, demeurant à Monaco, 2 mois de prison pour vol.

Ferro Auguste, né à Menton (Alpes-Maritimes) le 22 avril 1869, garçon d'écurie, demeurant à Monaco, 4 mois de prison pour vol.

Frola Victor-Jean-Baptiste, né à Monaco, le 2 juin 1857, cocher, demeurant à Monaco, 25 fr. d'amende pour outrage, par gestes, à un agent de la force publique.

Bonsignore Etienne, né à Trinità de Camporosso (Italie), le 29 mars 1851, logeur en garni à Monaco, 16 francs d'amende pour exercice de la profession de logeur et de celle de traiteur, sans autorisation.

Gras Joseph, né à Drap (Alpes-Maritimes) le 15 octobre 1841, journalier, demeurant à la Turbie, 15 jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

## VICE-CONSULAT DE FRANCE A MONACO

La loi du 27 avril 1898 accorde l'amnistie aux déserteurs et insoumis des armées de terre et de mer, ainsi qu'aux marins de l'inscription maritime, déserteurs des bâtiments de commerce.

Les Français résidant régulièrement dans la Principauté, qui sont dans le cas de réclamer le bénéfice de cette loi, peuvent se présenter à la Chancellerie du Vice-Consulat de France, pour réclamer le certificat d'amnistie, ou y faire la déclaration de repentir prévue par l'article 4 de la loi.

Le délai fixé pour l'accomplissement des formalités et notamment de la déclaration de repentir, est de six mois, à partir de la promulgation pour les insoumis ou déserteurs, qui sont hors du territoire français, en Europe ou en Algérie.

## SUR LE LITTORAL

La semaine dernière est morte à Marseille une des plus séduisantes jeunes femmes de la haute société de Vienne et de Pétersbourg.

La princesse Stéphanie de Rohan, mariée depuis deux ans au prince Alexandre Troubetzkoy, était née en 1868. Elle était la fille du feu prince Louis de Rohan et de la comtesse Hélène d'Auesperg.

Nièce du prince Alain de Rohan, duc de Montbazou, la jeune femme appartenait à la branche autrichienne de l'illustre maison, qui, éteinte en France, revit dans la famille de Chabot, par suite du mariage de Marguerite de Rohan avec Henri Chabot.

Par suite du mauvais temps, la fête de bienfaisance italienne qui devait avoir lieu dimanche à Cimiez, a été contremandée et renvoyée à dimanche prochain 3 juillet.

Par suite de la mort de son frère aîné, M. le duc de Rivoli, dont la haute personnalité mondaine est si répandue dans la grande société du littoral, vient d'hériter du titre de prince d'Essling et se trouve ainsi réunir désormais sur sa tête les deux titres de noblesse conférés à son grand-père, le maréchal Masséna, par Napoléon I<sup>er</sup>.

Le prince d'Essling, qui vient de mourir à Paris où il était de passage, résidait habituellement dans le midi.

### A L'ÉTRANGER

Demain sera célébré en l'église Saint-Augustin le mariage de M. Ludovic de Verneuil avec M<sup>lle</sup> Marguerite de Richemont. Les témoins seront pour le futur, ses frère et beau-frère, M. Henry de Verneuil et M. de Blanpré ; pour la future, le général comte de Kermartin et le vicomte de Richemont, son frère.

L'ambassadeur d'Italie et la comtesse Tornielli, qui n'ont pas donné de grandes réceptions cette année, réunissaient, ces jours-ci, à un dîner, une élite de convives. On faisait observer, particularité bien rare, que l'aimable représentant du roi Humbert aime tant Paris que, depuis deux ans qu'il y occupe son poste, il ne l'a pas quitté un seul jour.

## Lettre de Paris

Paris, 27 Juin.

Et la crise durait toujours !... Peut-être le télégraphe vous aura annoncé son dénouement lorsque la poste vous aura apporté cette lettre, mais pour l'instant rien n'est encore moins certain que M. Brisson réussisse là où ont échoué MM. Ribot, Sarrien et Peytral. Nous sommes au quatrième acte de la pièce qui se joue en ce moment sur la scène politique, et les trois premiers nous ont réservé de telles surprises et de tels mécomptes, qu'il est vraiment permis de rester sceptique sur le résultat final.

La majorité de 295 voix qui a voté l'ordre du jour à la suite duquel M. Méline s'est retiré est-elle une majorité réelle pour M. Brisson ? On n'en paraît pas très convaincu, même parmi les amis de l'ancien président de la Chambre. Hier matin, l'un des principaux organes de son parti, le *Radical*, n'hésitait pas à prévenir charitablement M. Brisson que « peut-être il ne trouvera pas dans cette Chambre divisée à l'infini, la majorité nécessaire pour durer ». Ces aveux sont caractéristiques.

Les radicaux doutent donc eux-mêmes de l'existence et de la consistance de la majorité qui leur a suffi pour déterminer la crise, mais qui leur semble moins assurée pour établir le Gouvernement. Et en effet, ce n'est que par le concours des progressistes qu'ils pourraient organiser quelque chose de durable. Chaque fois que ce concours leur a manqué, ils ont dû abandonner la partie, attestant ainsi qu'ils savent bien que c'est au sein du parti modéré que se trouve la seule majorité solide et durable. En admettant que M. Félix Faure tente donc l'expérience radicale qui est aujourd'hui dans la logique de la situation, il n'y a qu'à attendre sagement les événements qui ramèneront forcément au pouvoir l'élément modéré.

Cette crise ne passionne d'ailleurs pas beaucoup Paris dont la physionomie n'a jamais été plus calme. Très animés pourtant sont les boulevards, car le mauvais temps et les averses continuelles qui marquent le commencement de cet été bizarre retiennent à Paris les nombreux fidèles des stations balnéaires. Cela fait le bonheur des théâtres qui ont eu la bonne idée de ne pas hâter la « fermeture annuelle », et en particulier de la Porte Saint-Martin où M. Coquelin continue à faire le maximum dans *Cyrano de Bergerac* dont le succès inouï — le monde s'en mêlant — menace de dépasser les succès mémorables des *Deux Orphelins* et des *Deux Gosses* !

### MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Nouveaux accumulateurs électriques.** — La *Revue technique* décrit un nouveau système d'accumulateurs, au cadmium, fabriqué par la Compagnie « Werner accumulator » de Londres et qui seraient d'une remarquable légèreté, en même temps que très actifs. Dans les expériences auxquelles ils ont été soumis, un élément qui pesait seulement 3,718 kilogrammes a donné 33 ampères heures, la force électro-motrice à l'ouverture du circuit atteignant 2,4 volts, et s'élevant encore finalement à 1,9 volt. Le principe sur lequel M. A.

Werner se fonde pour le confectionnement de son accumulateur, consiste à remplacer l'électrolyse de l'eau par l'électrolyse de sulfates. Les plaques négatives sont de minces et légères plaques de fer couvertes de plomb ; l'électrolyte est un mélange de solutions de sulfate de cadmium, de magnésie et de zinc.

### Un grand navire aérien en aluminium.

La revue spéciale *l'Aluminium* décrit un aéronef colossal, en aluminium, qui se construirait, paraît-il, en ce moment à San Francisco. Voici ce qu'en dit le constructeur, c'est-à-dire *l'Atlantic and Pacific aerial navigation Company*. Ce navire aura 195 pieds de long, soit 60 pieds de plus que le plus grand navire aérien jusqu'à présent construit aux Etats-Unis. Sa partie cylindrique, ou corps, aura 100 pieds de long et 35 pieds de diamètre, elle sera raccordée par un arc conique de 50 pieds de long établi sous un angle de 20° aux cônes de ses extrémités d'une longueur ensemble de 45 pieds. La matière employée pour la confection de sa coque est de l'*aluminium* en feuilles de 1/100 de pouce d'épaisseur ayant 8 pieds de long sur 2 pieds de large et réunies entre elles par des rivets en *aluminium* formant une couture connue sous le nom de *couture de tuyau de poêle*. Le moteur sera à gazoline, à deux cylindres, et fera 300 révolutions par minute ; son propulseur, c'est-à-dire son hélice, en *aluminium*, supporté par des rouleaux de même métal, aura trois ailes de 9 pouces sur 4 pouces. Enfin ses gouvernails seront aussi en aluminium.

### Nouveau procédé de photographie des couleurs.

Lors d'une des dernières séances de l'Académie des Beaux-Arts, le Secrétaire perpétuel, en attirant tout particulièrement l'attention des membres de la section de peinture, a soumis à l'examen de ses collègues une série de superbes photographies sur étoffes reproduisant les unes et les autres, avec l'exactitude la plus scrupuleuse, les couleurs vives d'œuvres d'art de toutes sortes de costumes diversement bariolés, de tableaux anciens ou modernes, ainsi que les nuances et les tons des vieilles tapisseries et des étoffes des temps passés.

Toutes ces épreuves obtenues par M. Grenier Villerd au moyen de la photographie seule, grâce à un procédé que l'auteur se propose d'exposer ultérieurement devant l'Académie des sciences, sont, paraît-il, veuves de toute addition de couleur d'aucune sorte. Quelques-unes de ces épreuves sont tirées sur soie blanche, d'autres, sur coton ou sur toile, donnent la reproduction exacte d'un tableau de genre dont les personnages portent les costumes et les toilettes les plus diverses. D'autres, enfin, sur grosse toile, reproduisent avec une exactitude scrupuleuse de sujets de panneaux de tapisseries anciennes et des vieilles étoffes d'ameublement. Toutes ces couleurs paraissent d'une fixité parfaite ; elles semblent être entrées dans le grain même de l'étoffe. Enfin, si l'on croit M. Grenier-Villerd, le prix de revient de ces reproductions serait des plus minimes, moins élevé même souvent que celui d'un rouleau ordinaire du papier qui sert à décorer les appartements.

### LETTRES ET ARTS

M. Paul Bourget est revenu de sa croisière en Grèce. Il en rapporte des notes, simplement, et n'a pas, quant à présent, l'intention « d'écrire » son voyage.

M. Bourget publiera une importante nouvelle dans le courant de l'été.

Les éditeurs de M. Paul Deschanel réimpriment la brochure composée, il y a trois ans, par le futur président de la Chambre des députés, sur la *Décentralisation*.

M. Albert Vandal est tout à fait remis de la longue indisposition qui l'avait condamné, cet hiver, à un repos presque absolu.

M. Henry Michel réunit en volume les articles qu'il a donnés au *Temps*, depuis la mort de Scherer, sur les réceptions à l'Académie française.

C'est une suite de petits portraits, d'« instantanés » adroitement pris, « développés » avec infiniment d'art, qui s'ouvre sur MM. d'Haussonville, Jules Claretie,

E.-M. de Vogüé, et où se succèdent Pierre Loti, MM. Brunetière, Lavisse, H. de Bornier, Challemeil-Lacour, J.-M. de Hérédia, Albert Sorel, Jules Lemaitre, Anatole France, etc., pour finir avec MM. de Mun et Hanotaux.

Un bon titre : *le Quarantième Fauteuil*. Quelques pages sur Hugo et Pasteur, parues au lendemain de leur mort, complètent le volume, dont la publication est annoncée pour jeudi prochain.

**Théâtres.** — Au théâtre de *l'Œuvre*, le public et la presse ont diversement apprécié *la Victoire*, tragédie de M. Saint-Georges de Bouhélier. Tout en reconnaissant certains dons de lyrisme et d'abondance à l'auteur, on s'accorde à reconnaître qu'il était prématuré de décerner à ce jeune écrivain le titre de chef d'école, ainsi que l'ont osé faire quelques-uns de ses camarades, désireux de créer un mouvement autour de leurs premiers essais. Mais peut-être y a-t-il dans cette pièce les prémices d'un poète bien doué ?

M. Ermete Novelli, le grand comédien italien, a terminé la série de ses représentations par un *Dramma nuovo*, de Tamayo. Il y a remporté un succès des plus vifs qui a confirmé sa réputation. M. Ermete Novelli laissera un souvenir durable dans l'esprit des Parisiens. Nous formons l'espoir de l'entendre, ainsi qu'on a fait pour la Duse, à Monte Carlo.

### MARINE ET COLONIES

**L'Escadre de la Méditerranée.** — Les manœuvres de l'escadre de la Méditerranée s'exécuteront du 5 au 30 juillet. Les divisions actives évolueront entre Ajaccio et Bizerte, et le thème des exercices sera, pour la première fois, exclusivement consacré à la défense des côtes de Corse, de Tunisie et d'Algérie.

La défense mobile de Toulon, commandée par le capitaine de frégate Goudot, sera pour cette circonstance augmentée de plusieurs unités.

Le transport des munitions et des approvisionnements de charbon sera assuré par les transports *Bien-Hoa* et *Japon*, mobilisés à cet effet.

Trente officiers de la réserve de l'armée de mer feront partie de la mobilisation de l'arrondissement maritime de Toulon.

Les habitants d'Hanoï sont absolument enchantés. Songez donc, ils vont avoir, eux aussi, leur exposition ! Le gouverneur général de l'Indo-Chine — dont, entre parenthèses, nous apprenons l'arrivée prochaine en France, — a décidé qu'une Exposition des arts industriels annamites aurait lieu dans la capitale du Tonkin, en décembre 1898. En conséquence, il font d'ores et déjà appel à tous les artistes de la colonie, aux artistes indigènes, s'entend.

On se civilise là-bas !

— On se souvient que M. Le Myre de Vilers a donné sa démission de délégué du Tonkin au conseil supérieur des colonies. D'après un de nos confrères, il serait question d'offrir la succession de M. le Myre de Vilers à M. de Lanessan.

L'ancien gouverneur de l'Indo-Chine n'a pas encore fait connaître sa réponse.

### Variétés Monégasques

**LA SALLE DES CONQUÊTES**  
et la collection de portraits de la cour de France  
AU PALAIS DE MONACO

Suite et fin. — Voir, les numéros 2079, 2080, 2081, 2082, 2083 et 2084.

La « paraguante » opéra ; Bernardoni avait trouvé dans l'ami dont il parlait le 22 août, l'intermédiaire favorable pour la faire agréer ; c'était Lambert, l'intendant de la maison de la Reine, qui se chargea de ce soin ; il annonçait à l'auditeur le succès de son intervention le 17 septembre 1728 :

« Je vous donne avis, monsieur, que M. Stiémard a fini les tableaux du Roy et de la Reyne qui sont destinés à M. le prince de Monaco, et qu'il s'est donné

« tous les soins possibles, tant pour la perfection de l'ouvrage que pour vous le livrer même avant le temps que vous l'avez désiré. Il est vrai que sans la conversation que j'ay eue avec luy cela auroit été bien plus loin, car le pauvre homme y a travaillé malgré la fièvre. Vous jugez bien que le véhicule dont nous sommes convenus y a eu grande part; je luy en ay porté parole avec d'autant plus de plaisir que c'est un fort galant homme; mais je crois par cette raison même qu'il ne prendra point d'argent. Ainsi j'estime qu'il faudra luy donner une tabatière de dix louis que je luy ay offert selon notre convention. Marquez moi, je vous prie, en réponse à quoy vous vous déterminez sur cela et soyez bien persuadé, monsieur, que je vous aime et que je vous honore de tout mon cœur. — LAMBERT. »

Bernardoni pouvait enfin annoncer le 1<sup>er</sup> octobre, la bonne nouvelle au prince :

« J'auroy l'honneur de luy dire seulement que les portraits du Roy et de la Reyne seront à Lyon jeudi prochain par l'effet surprenant de la tabatière de dix louis, présentée au sieur Stiémard. »

Les portraits arrivant à Monaco le 27 octobre. Le prince Antoine écrivait le lendemain :

« Je reçus avant-hier, les portraits de Leurs Majestés avec une satisfaction infinie. »

Stiémard avait à ce point réussi que Bernardoni se congratulant le 12 novembre du plaisir qu'il avait contribué à causer à son maître, l'avisait que Van Loo, lui-même, à qui les copies avaient été montrées au moment de leur envoi, avait reconnu « qu'il n'auroit rien ajouté en retouchant les figures. »

Le ton dédaigneux d'autrefois était du reste bien changé à l'égard de Van Loo; le petit protégé de 1712 était passé grand homme, et le prince Antoine ne ménageait pas l'expression de son estime lorsqu'il adressait le 15 février 1729 à Bernardoni pour les besoins des artistes travaillant au palais de Monaco sous ses yeux : « un mémoire de deux assortiments de pincesaux pour la figure et de six coquilles de verd d'iris, dont le célèbre M. Van Loo voudra bien, pour l'amour de moi, faire le choix. »

D'autre part, quelque tardive qu'ait été l'exécution, les bons offices du cardinal de Fleury devinrent un titre de plus à la gratitude du prince à qui il avait ménagé le plaisir de mettre à la place d'honneur de son palais un don royal insigne. Antoine voulut y joindre la copie du portrait de son vieil et puissant ami dont Rigaud venait de faire une de ses plus belles œuvres. Ce fut le dernier portrait de la cour qui vint s'ajouter à la série du palais de Monaco.

Le cardinal avait répondu le 7 janvier 1729 aux instances du prince :

« ... Vous me faites trop d'honneur de me demander une copie du portrait que Rigaud a fait de moy; et quoique je me sois déclaré de n'en donner à personne, par le trop grand nombre de ceux qui m'en ont demandé, l'amitié dont vous m'honorez me fera passer par-dessus la règle que je me suis imposée; mais je ne sais quand je pourrai m'en acquitter, parce que Rigaud ne veut point absolument me donner de copie qu'il ne donne à la fois toutes celles qu'on lui a commandées. On le fait graver aussi et les ouvriers demandent encore sept ou huit mois avant de l'achever. Conservés moy toujours, s'il vous plaist, monsieur, vos anciennes bontés, et comptés, je vous supplie, sur mon fidèle et inviolable attachement. — LE CARDINAL DE FLEURY. »

Nous nous sommes étendu sur des négociations dont l'objet était en somme d'une importance bien secondaire; nous y avons trouvé cependant de l'intérêt parce qu'elles montrent combien, pour les questions les plus simples, tout se compliquait lorsqu'il s'agissait d'obtenir l'exécution d'une faveur royale. Même pour les plus grands, il fallait « solliciter » à tous les degrés, et ce n'était pas d'en haut que venaient les plus grandes difficultés. L'affaire des copies des tableaux de Van Loo offre sous ce rapport un exemple piquant, puisque l'intervention réitérée d'un ministre tout puissant comme le cardinal Fleury ne suffit pas pour surmonter les obstacles.

De la collection de portraits formée au palais de Monaco, qui avait fait l'objet de si longues demandes et de si tenaces instances, deux tableaux seulement sont restés; ce sont il est vrai les meilleurs. Les portraits de Louis XV et de Marie Leczinska témoignent encore, à la même place où ils avaient été posés en 1729, du crédit du prince Antoine auprès du roi de France et des ministres successifs, dont il fut pendant plus de trente ans le correspondant sagace et assidu.

G. SAIGE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Cabinet de M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat à Monaco, place d'Armes, Condamine

### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE APRÈS SURENCHÈRE

Il sera procédé, le **vendredi huit juillet** mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot :

**1<sup>o</sup> d'une maison ancienne dite Tour de Larvotto** sise au quartier de la Rousse, tenant du côté nord à la propriété Mencarelli et aux hoirs Laforest de Minotty, du côté ouest à la propriété des Révérends Pères Carmes, appartenant aujourd'hui au sieur Henri Delpin, et le terrain qui est autour, d'une contenance de onze cents mètres carrés environ.

Cette ancienne maison se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec surélévation sur l'arrière, avec escalier extérieur pour accéder au premier étage, et une chapelle sur la partie est.

Le rez-de-chaussée est percé de deux fenêtres sur la façade nord, d'une porte sur la façade est, et de deux fenêtres au midi; la chapelle a une porte au rez-de-chaussée et une croisée ovale au-dessus.

Le premier étage est percé d'une fenêtre avec barreaux de fer donnant sur l'escalier ci-dessus désigné, avec porte précédée d'un palier au bout de ce même escalier.

La façade, au midi, est percée de deux fenêtres, dont une grillée, et de deux jours de souffrance sur la partie en surélévation.

#### 2<sup>o</sup> et d'une maison nouvellement édifiée

contiguë à la précédente, située à Monaco, circonscription de Monte-Carlo, quartier de la Rousse, tenant du côté nord à la propriété Mencarelli, du côté ouest à la propriété des Révérends Pères Carmes, appartenant aujourd'hui au sieur Henri Delpin.

Cette maison a un avant-corps et se compose d'un sous-sol, d'un entresol et de deux étages.

La façade principale, au nord, est percée, au sous-sol, de deux fenêtres grillées; au rez-de-chaussée, d'une porte d'entrée sur l'avant-corps; à l'entresol, de deux grandes et d'une petite fenêtre; au premier et au deuxième étages d'une fenêtre sans persiennes à l'avant-corps et de deux grandes et une petite fenêtre.

La façade ouest est percée d'une fenêtre sans persiennes à l'entresol et de deux fenêtres feintes et d'une petite fenêtre réelle, mais sans persiennes, aux premier et second étages.

La façade au midi est percée de trois fenêtres à chaque étage avec balcon au premier étage seulement.

Lesdits immeubles figurant au plan de la matrice cadastrale sous les numéros 177, 178, 179, 180, partie de la section E, pour une superficie de douze ares trois centiares.

Ces immeubles faisaient partie de ceux qui ont été saisis à la requête de monsieur Joseph TRUCCHI, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, sur la demoiselle Antoinette LAFOREST DE MINOTTY, propriétaire, et le sieur Edmond LAFOREST DE MINOTTY, employé, demeurant tous deux à Monaco, et avaient été adjugés au sieur Charles-Marie-Henri DELPIN, propriétaire, demeurant à Marseille, suivant jugement du Tribunal Supérieur en date du vingt-sept mai dernier, moyennant le prix de cinquante-huit mille francs; mais une surenchère du sixième a été formée par les

sieurs Paul MENCARELLI, propriétaire et employé au Casino, et Antoine MAURO, employé au Casino, unis d'intérêts, demeurant tous deux à Monaco, agissant solidairement, suivant acte au greffe en date du quatre juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, et dûment dénoncée tant aux parties saisies, qu'au sieur DELPIN, premier adjudicataire, et au sieur TRUCCHI, poursuivant la vente par exploit de M<sup>e</sup> TOBON, huissier à Monaco, du sept juin courant, enregistré.

En conséquence et en exécution d'un jugement du Tribunal Supérieur en date du vingt-quatre juin courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, il sera procédé à la nouvelle adjudication de ces deux maisons aux conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal Supérieur sur la mise à prix fixée par le surenchérisseur de *soixante-sept mille six cent soixante-dix francs*, outre les charges, ci **67,670 fr.**

#### Purge des hypothèques légales

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco, le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, par M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat poursuivant la vente.

(Signé) E. BARDOLET.

Enregistré à Monaco, le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, folio 13 recto, case 7. Reçu un franc.

(Signé) BERTONI.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le premier avril mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, monsieur Jean-Arthur GRAGNON, officier de la Légion d'honneur, ancien préfet de police, demeurant à Neuilly-sur-Seine, près Paris, ayant élu domicile en l'étude dudit notaire, a acquis de : 1<sup>o</sup> monsieur Constantin-Vincent-Marie, prince RADZIWIŁŁ, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinski et Birze, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, princesse RADZIWIŁŁ, son épouse, demeurant ensemble au château d'Ermenonville (Oise), un lot de terrain situé à Monaco, quartier Saint-Michel, d'une superficie de *six cent vingt neuf mètres carrés seize décimètres*, confinant : à l'est, à l'avenue Saint-Michel; à l'ouest, au surplus de la propriété des vendeurs; au midi, au boulevard du Nord, et au nord, à un chemin alors projeté, porté au cadastre sous le numéro 155 section B.

Moyennant le prix principal de **soixante-neuf mille deux cent sept francs soixante-sept centimes.**

Une expédition dudit contrat a été transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le deux octobre même année mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 52, numéro 9, et déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 27 juin 1898.

Pour extrait,  
Signé : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

#### ADJUDICATION PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur du 24 juin 1898, enregistrée et signifiée, et en conformité des articles 562 et suivants du Code de Procédure,

A Monaco, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, le samedi 16 juillet, à trois heures de l'après-midi.

D'un fonds de commerce d'hôtel-restaurant, exploité à Monaco, Condamine, rue Albert, villa Rosa, dénommé :

**Hôtel-Restaurant des Deux-Mondes**

L'adjudication aura lieu en exécution de l'ordonnance sus énoncée à la requête de M. Laurent Bouillet, négociant à Monaco, créancier saisissant des époux GRAS, propriétaires.

Elle comprendra : le fonds d'hôtel-restaurant dit des *Deux-Mondes*, exploité à Monaco, rue Albert; ensemble : la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés; le matériel et le mobilier servant à son exploitation; et le droit au bail.

Elle aura lieu sur la mise à prix fixée par l'ordonnance sus énoncée de..... **7,000 francs**

Et, en outre, notamment aux conditions particulières imposées par le propriétaire de l'immeuble comme condition *sine qua non*, de son consentement à la cession du bail, et insérées au cahier de charges dressé par M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, pour parvenir à la vente dont il s'agit.

Paiement du prix comptant.

Consignation pour enchérir : **2,000 francs.**

Entrée en jouissance immédiate.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BLANC, notaire, dépositaire du cahier des charges, ou à M<sup>ss</sup> BARDOLET et REYMOND, avocats à Monaco.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers de la faillite du sieur ROMUALD BANFI, restaurateur à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 8 juillet prochain, à deux heures et demie de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 24 juin 1898.

*Le Greffier en Chef,*  
RAYBAUDI.

M. et M<sup>me</sup> François LORENZI, et famille, remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu s'associer à leur douleur en assistant, mercredi dernier, aux funérailles de leur fille regrettée

M<sup>lle</sup> Eugénie LORENZI

et les informent, en même temps, qu'une messe de huitaine sera dite jeudi prochain, 30 juin, à 7 heures du matin, en l'église Sainte-Dévote.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 26 Juin 1898

ONEGLIA, yacht à voiles, <i>Ami-Lolo</i> , monég., c. Saccone Bernard, propriétaire T. Gastaud.	
CASSIS, cutter, <i>Michel</i> , fr., c. Chairblanc,	chaux.
ID. cutter, <i>Théodorine A.</i> , fr., c. Tinière,	id.
NEWCASTLE, vapeur, <i>Wilfrid</i> , angl., c. Lea,	houille,
SAINT-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr. c. Courbon, bois et vin.	
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
ID. b. <i>Tante</i> , fr. c. Rival,	id.
Départs du 19 au 26 juin	
GÈNES, yacht à voiles, <i>Ville-de-Marseille</i> , monég., c. de Sigaldi, sur lest.	
CANNES, b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune,	id.
ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Seytour,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	id.
ID. b. <i>Tante</i> , fr. c. Rival,	id.
SAINT-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	id.

Avec son quatrième fascicule qui paraît aujourd'hui, le **Figaro-Salon** nous donne un premier aperçu de l'Exposition de la Société Nationale (ancien Champ de Mars) et l'on ne saurait en vérité en prendre une meilleure idée qu'en admirant les vingt tableaux qui sont reproduits dans ce fascicule et surtout, de M. Mathey, cette jolie figure de *Mademoiselle Lara*, de la Comédie-Française, présentée en vives couleurs dans une double prime.

Prix du numéro : 3 francs

**Le Théâtre** du mois de juin est tout à fait engageant et agréable. Le grand succès de l'Odéon, *Mon Enfant* y est largement représenté par une série d'instants qui en donnent toute la physionomie. Puis c'est la

biographie de M<sup>me</sup> de Nuovina, la triomphatrice de l'Opéra-Comique, avec quantité de portraits dans tous ses rôles, sans compter une foule d'autres articles.

C'est encore et toujours la vogue grandissante pour une publication qui, à son sixième fascicule, est arrivée à conquérir déjà d'une façon définitive la faveur du public.

Prix du numéro : 3 francs

A LA

**BELLE JARDINIÈRE DE MONACO**

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

**Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements Imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.**

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMÉUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

**LEÇONS DE PIANO**

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

M<sup>me</sup> Antoinette MASINO

SAGE-FEMME DE 1<sup>re</sup> CLASSE

3, rue Grimaldi, maison Colombara, au 1<sup>er</sup>

CONDAMINE

— Prend des pensionnaires — Prix modérés —

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**LE MONITEUR DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Jun	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	20	759.2	759.2	759.2	759.2	759.1	21.7	22.5	25.1	20.8				19.9	68
21	760.1	760.1	760.1	760.1	759.9	20.1	23.5	24.2	21.8	21.2	71	id.	id.		
22	759.7	760.1	759.5	759.5	758.7	23.2	24.1	26.2	23.1	21.8	74	S O faible	id.		
23	755.2	755.1	756.2	755.2	755.3	23.5	25.2	27.6	24.2	21.5	70	id.	id.		
24	758.2	758.5	759.2	758.2	758.2	22.8	24.2	27.5	24.2	21.5	65	id.	Beau		
25	757.1	757.2	757.2	756.5	756.2	22.3	24.2	26.1	23.2	21.2	69	id.	id.		
26	753.3	753.3	753.3	752.7	752.2	21.2	18.8	21.5	21.3	20.2	83	id.	Couvert, pluie		
DATES		20	21	22	23	24	25	26							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	25.2	25.9	27.2	27.8	27.6	26.3	23.2						
		Minima	19.7	19.2	20.1	20.3	20.7	19.9	18.8						
											Pluie tombée : 32 <sup>mm</sup>				

**ASTHME CIGARES GICQUEL**

OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les Célébrités médicales. Soulagement immédiat. Guérison par les mêmes résultats avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la b<sup>te</sup>. CIGARES ou PAPIER. 14, Rue Delarochette, Paris, et Pharm.

Imprimerie de Monaco, 1898